

**Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des  
Ecosystèmes Forestiers**

N/Réf : ADM/4139/Réseau CREF/SG/2010

Goma, le **21 OCT 2010**

**Transmis copie pour information à :**

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo à Kinshasa.
  - ✓ Honorable Président de l'Assemblée Nationale de la RDC à Kinshasa.
  - Honorable Président du Sénat de la RDC à Kinshasa.
  - ✓ Excellence Monsieur le Ministre National des Hydrocarbures à Kinshasa.
  - ✓ Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme à Kinshasa.
  - ✓ Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu à Goma.
  - ✓ Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu à Goma.
  - ✓ Excellence Madame le Ministre Provincial ayant en charge l'Environnement au Nord-Kivu à Goma.
  - ✓ Monsieur l'Administrateur Délégué de l'ICCN à Kinshasa.
  - ✓ Monsieur le Directeur Provincial de l'ICCN Nord-Kivu à Goma.
  - Messieurs les Administrateurs des Territoires de Rutshuru, Lubero et Beni.
  - Messieurs les Chefs de Collectivités-Chefferies/Secteurs en Territoires de Beni, Lubero et Rutshuru.
- ✓ A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République Démocratique du Congo  
à Kinshasa – Gombe.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Objet : **Transmission de la pétition au sujet de l'exploitation pétrolière au Nord-Kivu.**

Conformément à l'article 27 de la Constitution, les Organisations de la Société Civile Environnementale nous ont mandaté de vous transmettre la pétition en annexe en vue de recueillir des informations fiables sur l'exploitation pétrolière au Nord-Kivu.


En effet, cette activité s'effectue essentiellement dans le Parc National des Virunga, une aire protégée d'importance capitale pour la RDC et site du patrimoine mondial. Nous présentons des inquiétudes par rapport au cadre légal, aux conditions socio-économiques et culturelles des populations ainsi qu'à la protection de l'environnement. Cette pétition se clôture par les recommandations sollicitant les réponses aux questions posées, la publication du contrat de partage de production entre le Gouvernement et l'entreprise SOCO, l'implication effective de la société civile dans la suite des étapes du projet et la crédibilité de l'étude environnementale déjà réalisée et du plan de gestion environnementale et sociale du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour le Réseau CREF,

**Alphonse MUHINDO VALIVAMBENE,**  
Secrétaire Général



<p>Membre de :</p>  <p>RRN</p>	<p>5080, Avenue Basila, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Courriel : <a href="mailto:reseaucref@yahoo.fr">reseaucref@yahoo.fr</a> Tél: +243 991 68 99 21 (Secrétaire Général) et +243 0810394528 (Président du CA) Banque Internationale de Crédit (BIC), Agence de Goma, compte n° 84072-24087073401-72 USD Coopérative d'Épargne et de Crédit (COOPEC) Imara : compte n° 2445. <b>République Démocratique du Congo</b></p>	<p>Membre de</p>  <p>NG/24857</p>
---	---	--

**Pétition des Organisations de la Société Civile Environnementale du Nord-Kivu face à l'exploitation du pétrole au Bloc V en République Démocratique du Congo.**

**Adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à Kinshasa.**

Nous, Représentants des Organisations de la Société Civile Environnementale œuvrant dans la Province du Nord-Kivu, réunis au bureau du Réseau CREF à Goma dans le cadre du Comité d'Orientations Forêts et Ressources Naturelles (forum multi-acteurs d'échanges), en date du 25 septembre et du 11 octobre 2010, après échange des informations sur les activités de l'entreprise pétrolière SOCO, avons décidé d'adresser la présente pétition à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement, en tant que redevable vis-à-vis du Parlement et donc du Peuple Congolais.

**1. DE L'EXPOSE DES FAITS.**

Au mois d'août 2010, l'Honorable Célestin VUNABANDI, Député National, élu du Territoire de Rutshuru, conduisant une délégation de SOCO, a invité des journalistes, des députés provinciaux et des membres de la Société Civile à l'hôtel Ihusi pour leur parler de l'exploitation du pétrole au Nord-Kivu. Selon les déclarations de l'orateur, « cette activité pourra procurer de l'emploi à plusieurs personnes (500 emplois) et donnera du bonheur à la population locale ». De ces propos, la Société Civile Environnementale du Nord-Kivu remarque que l'intervenant principal cherchait plutôt à convaincre qu'à informer.

Par ailleurs, les médias n'ont pas hésité de relayer l'information selon laquelle la population aurait accepté le projet alors qu'elle venait juste d'en être informée.

Par la suite, il a été constaté le déploiement des équipes de SOCO sur le terrain, notamment à Kiwanja, Vitshumbi, Lunyasenge, Kyavinyonge, Kasindi-Port, Lubero, Kipese, Tongo, Kitchanga, Mweso,... pour le bornage, l'installation du quartier général à Kiwanja et l'amorce des travaux préliminaires dans ces sites autour et dans le Parc National des Virunga. Le bornage du Bloc V a été fait à Bunagana, Katala, Tongo, Mweso, Alimbongo et Kasindi-port. Cet espace géographique couvert par ce bloc est occupé par environ 80 % du Parc National des Virunga, site du patrimoine mondial en péril.

**2. PREOCCUPATIONS DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE.**

Eu égard des faits ci-haut cités, les organisations de la Société Civile Environnementale du Nord-Kivu soulèvent les interrogations suivantes :

**Par rapport au cadre légal :**

1. L'Ordonnance présidentielle n° 10/044 du 18/06/2010 peut-elle rendre légales les activités d'une compagnie pétrolière à l'intérieur du Parc National des Virunga, faisant partie des forêts classées dans l'esprit de l'article 10, alinéa 2 et à l'article 12 de la loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier ?

The bottom half of the page is heavily obscured by numerous handwritten signatures and scribbles in blue ink. Some of the signatures appear to be names like 'Kasindi', 'Lubero', and 'Kipese'. There are also some illegible scribbles and marks scattered across the bottom section.

2. Pouvons-nous comprendre que l'ordonnance ci-haut identifiée déclenche le processus de déclassement tacite du Parc National des Virunga ?
3. Dans l'affirmative, pouvons-nous être rassurés que ce processus est conforme aux dispositions des articles 15 et 19 de la loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier de la République Démocratique du Congo ?
4. Sachant qu'une grande partie du bloc d'exploration pétrolière se trouve dans le Parc National des Virunga, comment expliquer l'absence du Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions, parmi les ministères chargés d'exécuter l'Ordonnance présidentielle précitée ?
5. L'étude d'impact environnemental réalisée par SOCO a-t-elle suivi les exigences et étapes légales ?

**Par rapport aux conditions socio-économiques et culturelles des communautés locales :**

1. Le Bloc V octroyé à SOCO constitue un espace vital et de production de près de 3,5 millions d'habitants dont les moyens de subsistance dérivent de la pêche au Lac Edouard et de l'agrosylvo-pastorale. Y-a-t-il des mécanismes pratiques pour garantir la survie et la protection des intérêts et droits traditionnels des populations face aux effets néfastes de cette exploitation ?
2. Quelles sont les dispositions prises pour permettre aux communautés locales de jouir, de manière non conflictuelle, juste et équitable, des dividendes de l'exploitation ?
3. En cas d'expropriation des terres des communautés locales aux fins d'exploitation pétrolière, comment le Gouvernement entend indemniser préalablement et équitablement les victimes ?
4. Quels sont les critères de recrutement définis pour les 500 emplois annoncés par SOCO au regard de l'étendue du bloc V et à l'effectif de la population active, victime potentielle de l'exploitation ?
5. La République Démocratique du Congo ayant adhéré au processus ITIE, comment et quand le Gouvernement entend rendre public le contrat de partage de production conclu avec SOCO pour rassurer la communauté nationale de l'intérêt du pays dans cette affaire ?

**Par rapport à la protection de l'environnement :**

1. Quel est l'avenir du Parc National des Virunga, site du patrimoine mondial ?
2. Comment expliquer le silence du Gouvernement face à ce risque de la destruction de la biodiversité du Parc National des Virunga ?
3. Quelles sont les dispositions prises pour garantir le respect des conventions internationales ratifiées par la RDC en matière de la protection de l'environnement (Convention sur la biodiversité, Convention sur les espèces migratoires, Convention sur les sites du patrimoine mondial, Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones,...) ?
4. Au regard des engagements pris avec les bailleurs de fonds, comment le Gouvernement entend concilier les efforts actuels de réhabilitation du Parc National des Virunga avec l'exploitation pétrolière dans ce site ?

*Handwritten notes in blue ink:*  
 1. 2002  
 2. 2002  
 3. 2002  
 4. 2002  
 5. 2002

*Handwritten signatures and initials in blue ink:*  
 BT 7  
 H1  
 H2  
 H3  
 H4  
 H5  
 H6  
 H7  
 H8  
 H9  
 H10  
 H11  
 H12  
 H13  
 H14  
 H15  
 H16  
 H17  
 H18  
 H19  
 H20

### 3. RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DE LA RDC.

Compte tenu des faits ci-haut évoqués et de la pertinence des préoccupations soulevées ci-dessus, les Organisations de la Société Civile Environnementale du Nord-Kivu recommandent ce qui suit :

1. Apporter les réponses aux questions soulevées dans la présente pétition, conformément à l'article 27 de la Constitution de la République Démocratique du Congo en vue de nous permettre de relayer l'information nécessaire auprès des communautés locales et autochtones pygmées.
2. Publier dans les meilleurs délais, au Journal Officiel, le contrat de partage de production conclu le 05 décembre 2007 entre le Gouvernement et l'entreprise SOCO.
3. Impliquer la Société Civile Environnementale, les communautés locales et les institutions provinciales et locales dans la suite des étapes du projet.
4. Rendre publics les résultats de l'étude d'impact environnemental et social ainsi que le plan de gestion environnementale réalisés par SOCO.
5. Tout en nous réservant le droit de mener une étude indépendante d'impact environnemental conforme au standard international, le Gouvernement devra nous rassurer de la crédibilité de l'étude environnementale et du plan de gestion environnementale et sociale du projet.

### CONCLUSION.

La Société Civile Environnementale du Nord Kivu ne s'oppose pas aux initiatives visant le développement de la Province. Elle souhaite plutôt plus de transparence, tout en évitant toute ambiguïté dans la façon dont les ressources naturelles de la Province sont gérées.

Fait à Goma, le 11 octobre 2010

#### Les participants

N°	ORGANISATION	DELEGUE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
1	UPADIRI	Faustin NTIBA	Coord.	0997702700	
2	AVIDENUKI	Buseanga Malibazeme	Liaison	0994669982	
3	REID	BWIRA MUPYA	S.A.F	0853360700	
4	DEM. PERVI	FOREVER PEACE	Coord.	djimmpanzi@vahoo.fr	
5	UCOPANOKI	BATENDA Louis	D-gerant	0859125214	
6	CEPROAC	JACQUIER HADY	Coord.	0997186777	
7	PIDP	DREL NOCHRE	Coord ai	0994305172	
8	APEL	MITANGALA	Coord.	0900443029	
9	PIDP	Solange ISUMBI	Comptable	0994410133	
10	ACOPEDI	BAYLOX JALALI	Coord.	0859201333	
11	CREDITO	Girelli SENA KUSA	Chargé de la communication	0998679959	
12	UPENOKI	Daisemé KIVUKIRO	Coord.	0994327155	

N°	ORGANISATION	DELEGUE	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE
13	FODI	MAURICE NDAÏÈ	COORD	0815309090	
14	CRONGD/NK	Justine Kavina	Animatrice	0998610681	
15	FODI	Célestine LWAMIA	Dir. des Proj.	081822317	
16	IDPE	John LUMOO	CH. TERRAIN	0997140630	
17	UWAKI	LUBUMBA BORA	Secrétaire	0994020081	
18	AFEJ	MTANGALA LUMPU	Coordinatrice	081313405	
19	80PR	Eddy KAMISALE	Coord.	0984029412	
20	Réseau CREF	Floribert MASANI	chargé de communication	0812509388	
21	Réseau CREF	François BILOFO	DI	0998605665	
22	Réseau CREF	Alphonse MUTINDO	SG	0998389839	
23	Co/Media Environ.	TUVER - WUNAI	COM. MANAGER	0998610977	
24	FODAC/NK				
25	FODAC/NK	ROGER NUTSORU	Chargé de communication	0994326786	
26					
27					
28					
29					